

PROGRAMME ONU-REDD | ACADEMIE REDD+



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



PN
UD

Au service
des peuples
et des nations



PNUE



unitar

United Nations Institute
for Training and Research

ACADEMIE REDD+

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS CAUSÉES PAR LA
DÉFORESTATION ET LA DÉGRADATION DES FORÊTS

JOURNAL D'APPRENTISSAGE

ÉDITION 1 - AUTOMNE 2015

9

FINANCEMENT DE LA REDD+

À PROPOS

ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+) dans les pays en développement. Le Programme a été lancé en 2008 et se fonde sur l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le Programme ONU-REDD appuie les processus REDD+ pilotés par les pays et promeut la participation informée et constructive de toutes les parties prenantes, notamment des peuples autochtones et des autres communautés tributaires de la forêt, dans la mise en œuvre de la REDD+ au niveau national et international.

ACADÉMIE REDD+

L'Académie REDD+ est une initiative de renforcement des capacités menée par le Programme ONU-REDD et l'Unité Education et Formation du PNUE, qui cherche à répondre à l'ampleur du défi mondial de l'atténuation des changements climatiques et permettre un renforcement des capacités systématique et ciblé afin de mettre en œuvre REDD+ sur le terrain.

L'Académie REDD+ est une réponse complète aux besoins en termes de capacités identifiés par les pays recevant un soutien du Programme ONU-REDD. Le but principal de l'Académie REDD+ est d'habiliter des « champions REDD+ » potentiels disposant des connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre d'activités REDD+ nationales.

UNITAR

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est le principal organe de formation des Nations Unies, travaillant dans toutes les régions du monde. Nous habitons les individus, gouvernements et organisations par le biais de connaissances et d'apprentissage à pouvoir faire face efficacement aux défis mondiaux contemporains.

Nos formations ciblent deux groupes de bénéficiaires: les délégués des Nations Unies et autres qui développent les accords internationaux qui établissent les normes, politiques et programmes mondiaux, et les acteurs de changement nationaux clés qui transposent les accords internationaux en actions au niveau national.

Cher apprenant,

Bienvenue à l'Académie REDD+, vous offrant un aperçu complet de la planification et la mise en œuvre de REDD+, développée par quelques-uns des plus éminents experts mondiaux sur REDD+. Ce journal fait partie de l'Académie. Il a été conçu pour vous accompagner tout au long de votre périple, et couvre tous les sujets principaux liés à la REDD+, de la base jusqu'à des explications détaillées sur l'établissement de niveaux de référence, la surveillance, le partage des bénéfices et l'engagement des parties prenantes.

Les modules présentés dans ce journal vous offriront les connaissances nécessaires pour mieux comprendre les différents éléments de REDD+. Je vous encourage à appliquer ces connaissances et faire votre part pour faire de la REDD+ un succès national et mondial !

Achim Steiner

Secrétaire Général adjoint de l'Organisation des Nations Unies
Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement



COMMENT UTILISER CE JOURNAL



N'hésitez pas à écrire sur le journal, noter vos questions.



Ne lisez pas tout d'un coup.



Complétez les exercices, ils sont amusants...



Apportez-le toujours aux séances de formation.



Suivez votre progrès sur la page de progression.

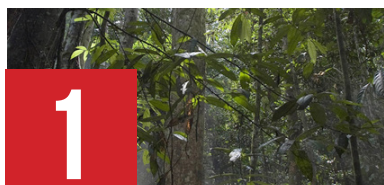


Pour télécharger tous les chapitres du Journal d'Apprentissage de l'Académie REDD+, visiter www.un-redd.org/REDDAcademy

Le Journal d'Apprentissage de l'Académie REDD+ est amélioré de manière continue. Nous encourageons vos retours sur la première édition à

REDD.Academy@unep.org

MODULES D'APPRENTISSAGE



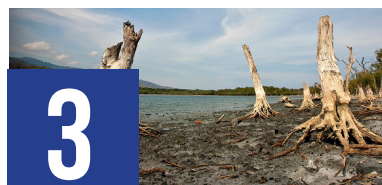
1

FORETS, SÉQUESTRATION DE CARBONE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



2

COMPRENDRE REDD+ ET LA CCNUCC



3

MOTEURS DE DÉFORESTATION ET DE DÉGRADATION DES FORÊTS



4

STRATÉGIES NATIONALES ET PLANS D'ACTION (SN/PA)



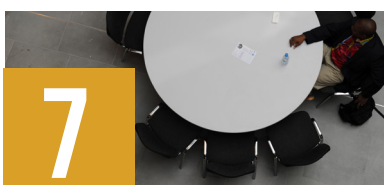
5

SYSTÈMES NATIONAUX DE SURVEILLANCE DES FORÊTS (SNSF) POUR REDD+



6

NIVEAUX [D'ÉMISSION] DE RÉFÉRENCE DES FORÊTS (NERF) POUR REDD+



7

POLITIQUES ET MESURES POUR METTRE EN OEUVRE LA REDD+



8

GARANTIES REDD+ DANS LE CADRE DE LA CCNUCC



9

FINANCEMENT DE LA REDD+



10

APPROCHES RELATIVES AU PARTAGE DES BÉNÉFICES



11

INTRODUCTION À L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES



12

BONNE GOUVERNANCE

9

FINANCEMENT DE LA REDD+

CE MODULE PRÉSENTE LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE DES PAYS DANS LESQUELS LA REDD+ DOIT ÊTRE MISE EN ŒUVRE ET FOURNIT DES INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES PLANS DE FINANCEMENT DE LA REDD+, Y COMPRIS LES SOURCES POSSIBLES DE FINANCEMENT.



CE MODULE APPORTE DES EXPLICATIONS SUR :

- La REDD+ dans le cadre de la transition d'un pays vers une économie verte
- Le financement de la REDD+ dans le contexte de la CCNUCC
- L'économie de la déforestation
- Les sources et les déficits de financement de la REDD+
- Les fondements d'un plan de financement



QUE SAVEZ-VOUS DÉJÀ SUR LE SUJET ?

Blank area for reflection or writing.

PARADIGME POUR UNE NOUVELLE ÉCONOMIE

La REDD+ récompense financièrement les pays en développement pour leurs réductions d'émissions vérifiées ou leurs absorptions des gaz à effet de serre par rapport à un niveau d'émission de référence des forêts (NERF) ou un niveau de référence des forêts (NRF) conformes aux garanties applicables. Toutefois, pour que la REDD+ fonctionne dans la pratique, il est important de l'intégrer dans les plans plus vastes d'un pays dans sa transition vers une économie à faibles émissions de carbone, plus efficace sur le plan des ressources et plus équitable.

LA REDD+ ET L'ÉCONOMIE VERTE

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement (qualité de l'eau, déforestation, etc.) forcent les gouvernements, les entreprises et les consommateurs à changer la manière dont ils prennent des décisions, en assurant un meilleur équilibre entre croissance économique et protection de l'environnement. Après la croissance économique sans précédent du XXe siècle, qui reposait sur l'extraction des ressources et la croissance économique sans aucun égard pour les émissions de carbone et les répercussions générales sur l'écosystème, à l'instar de la perte de biodiversité, un changement de paradigme est nécessaire pour avancer vers une économie mondiale reposant sur l'utilisation efficace des terres et des ressources en eau.

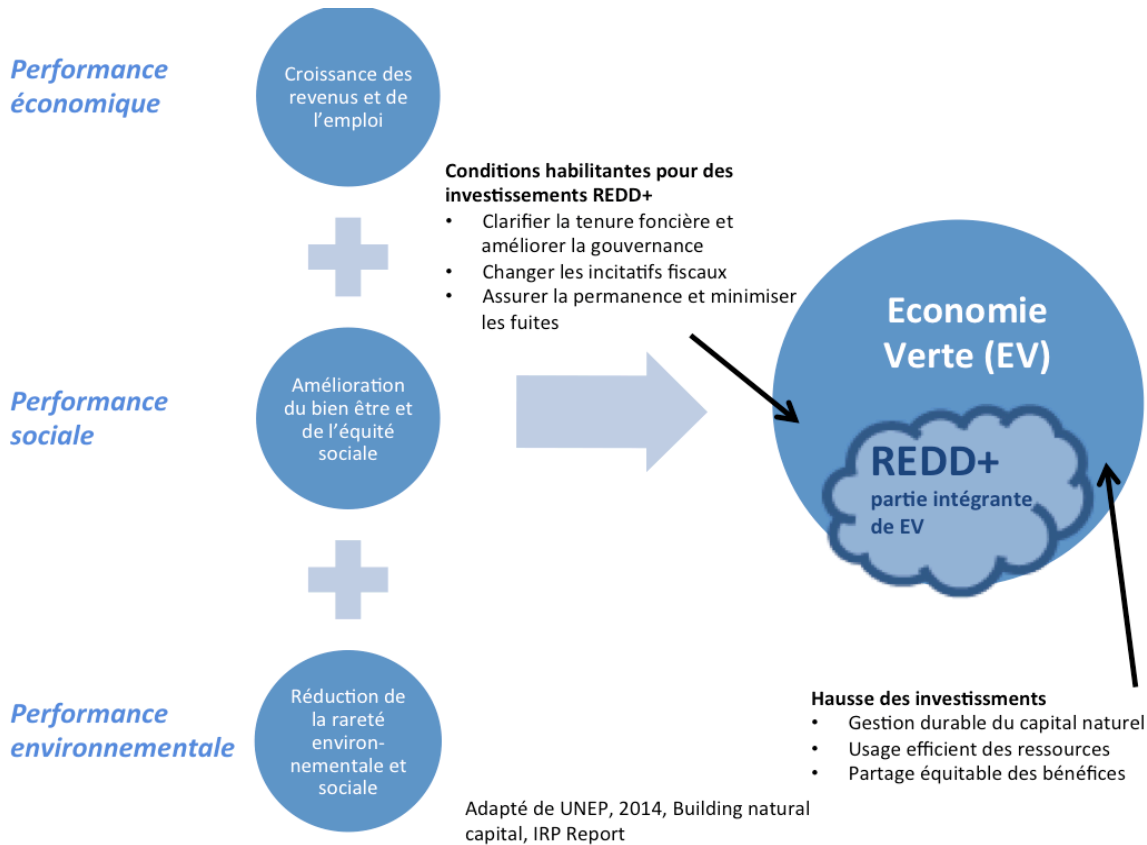
Cette transition implique la transition vers une « économie verte », définie par le PNUÉ comme « une économie qui aboutit à l'amélioration du bien-être des êtres humains et à l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux », telle qu'illustrée dans la Figure 9.1. Pour que le secteur lié à l'utilisation des terres au sens large (y compris la sylviculture, l'agriculture et d'autres secteurs) contribue à une transition vers une économie verte, des capitaux considérables sont requis afin d'encourager les économies émergentes à réduire les taux de déforestation et de dégradation des forêts, ainsi que d'encourager la gestion durable des forêts, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestiers (REDD+).

La REDD+ fait partie intégrante de cette transition économique et son approche de financement axée sur les résultats agit comme catalyseur pour encourager les pays à passer à une économie à faibles émissions de carbone. Toutefois, pour que la REDD+ devienne une proposition intéressante pour les économies émergentes, un équilibre doit être recherché entre le besoin de réduire ou d'éliminer les émissions de carbone forestier, celui de soutenir les communautés dépendantes des forêts et de protéger la biodiversité, ainsi que d'autres besoins sociaux et économiques pressants, tels que la sécurité alimentaire, la disponibilité continue de produits forestiers non ligneux (par ex. le caoutchouc, les fruits, les noix, etc.) et le renforcement de la production du secteur agricole et minier. Ce lien intégral par lequel la REDD+ est le moteur de la transition économique par l'intermédiaire du financement axé sur les résultats est illustré dans la figure 9.2.



POINT DE RÉFLEXION

Pensez-vous qu'aborder les questions environnementales et sociales a nécessairement un impact négatif sur l'économie d'un pays ? En quoi cette considération peut-elle être liée à l'économie verte ?



■ Figure 9.1 LA REDD+ EST EMBLÉMATIQUE DU PARADIGME DE CHANGEMENT ÉCONOMIQUE - Source : Programme ONU-REDD

Que signifie économie verte?		Que signifie REDD +?
Economie à basse teneur en carbone (découpler le développement des émissions de GES)	L'économie verte et REDD+ sont inter reliés	Activités REDD+: Réduire la déforestation et la dégradation des forêts et conservation, gestion durable des forêts et renforcement des stocks de carbone
Efficacité d'utilisation des ressources (conserver, réutiliser et recycler plutôt que d'extraire)		Récompenser les pays en développement pour des réductions vérifiées de carbone forestier
Bonne gouvernance, (ex.: peu de corruption)		Distribuer équitablement les bénéfices de REDD+
Distribution équitable de bénéfices		Bénéfices multiples: accent sur le carbone forestier et autres services écosystémiques
Intégrer la valeur de l'environnement dans la prise de décision publique/privée		Intégrer les garanties (social et environnemental)

■ Figure 9.2 LIEN INTÉGRAL ENTRE LA REDD+ ET UNE ÉCONOMIE VERTE - Source : Programme ONU-REDD

Afin de bénéficier de paiements/financements axés sur les résultats, un pays doit s'atteler aux facteurs directs et indirects de déforestation et identifier les meilleures structures d'incitation et mesures d'intervention lui permettant d'y parvenir au niveau national (ou infranational). Ainsi, comprendre et s'atteler aux facteurs économiques et financiers qui contribuent actuellement à la déforestation, et évaluer l'effet des taux de déforestation (et leur évolution) sur le produit intérieur brut (PIB) pour étudier la viabilité de la transition vers une économie verte et encourager les pays à emprunter cette voie fait partie de la perspective globale du financement de la REDD+. La section qui suit fournit aux lecteurs les décisions applicables au financement de la REDD+ qui ont été prises dans le contexte de la CCNUCC, et les sections ultérieures abordent de manière plus détaillée les questions présentées ci-dessus.

LE FINANCEMENT DE LA REDD+ DANS LE CONTEXTE DE LA CCNUCC

Lors de la COP 19 à Varsovie, les sept décisions prises sous la dénomination « Cadre de Varsovie pour la REDD+ » ont complété le « manuel réglementaire de la REDD+ ». Le « Cadre de Varsovie » comprend une décision sur le renforcement de la coordination du soutien à la mise en œuvre des activités, y compris des mécanismes institutionnels. Une première décision sur les aspects liés au financement des mesures axées sur les résultats (MAR) a également été adoptée. La CCNUCC a mis en place le processus permettant aux pays en développement d'obtenir la reconnaissance de leurs activités REDD+ par l'intermédiaire de paiements axés sur les résultats (PAR) et du financement axé sur les résultats (FAR).

Le texte de la CCNUCC fait référence aux mesures axées sur les résultats (MAR) à plusieurs reprises. Par exemple :

- le paragraphe 73 de la Décision 1/CP.16 : les activités axées sur des résultats qui devraient être intégralement mesurées, notifiées et vérifiées ;
- le paragraphe 77 de la Décision 1/CP.16 : le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention, qui doit étudier les options de financement aux fins de l'exécution intégrale des activités axées sur des résultats [ces mesures demandent des stratégies nationales de contrôle] ;
- le paragraphe 64 de la Décision 2/CP.17 : pour que les pays en développement qui entreprennent les activités axées sur des résultats visées aux paragraphes 73 et 77 de la décision 1/CP.16 puissent obtenir des financements axés sur des résultats, ces activités devraient être entièrement mesurées, notifiées et vérifiées ;
- la décision 9/CP.19 : les progrès accomplis par les pays en développement en vue de la mise en œuvre d'activités axées sur des résultats surviennent dans le cadre de l'apport d'un soutien adéquat et prévisible à toutes les phases des mesures et activités auxquelles les paragraphes 70 et 73 de la Décision 1/CP.16 font référence.

Il est également fait mention aux paiements/financements axés sur les résultats (PAR/FAR), par exemple :

- la Décision 9/CP.19 : le financement axé sur des résultats fourni aux pays en développement pour la pleine mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16 qui sont nouvelles, additionnelles et prévisibles, peut provenir de diverses sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris d'autres sources ;

- la Décision 9/CP.19 : pour que les parties qui entreprennent les activités axées sur des résultats visées au paragraphe 73 de la décision 1/CP.16 puissent obtenir et recevoir des financements liés aux résultats, ces activités devraient être entièrement mesurées, notifiées et vérifiées, conformément aux décisions 13/CP.19 et 14/CP.19....., et les pays en développement devraient disposer de tous les éléments visés au paragraphe 71 de la décision 1/CP.16, conformément aux décisions 12/CP.17 et 11/CP.19.

Le financement de la REDD+ au niveau des pays peut être défini comme les paiements ou financements qu'un pays reçoit pour la génération de réductions, ou l'augmentation des absorptions, des émissions de carbone forestier (PAR/FAR), vérifiées conformément au processus prévu par la CCNUCC par rapport à un NERF/NRF à l'aide de garanties correspondantes. Il est important de comprendre que les financements seront généralement fournis pour des résultats (ex post) et non pas pour des mesures (ex ante).

Une combinaison de politiques et de mesures (PM) est nécessaire pour obtenir des résultats REDD+. Toutefois, il est important de comprendre que si des PAR sont réalisés pour les réductions d'émissions (ER) effectivement générées, toutes les PM n'aboutissent pas directement à de la RE. Par exemple, le fait d'avoir une bonne structure de gouvernance en place et de créer un fonds national REDD+ ou un autre mécanisme institutionnel constitue d'importantes PM qui ne déboucheront pas en elles-mêmes sur des réductions d'émissions (et donc des paiements). Il s'agit plutôt d'un important facteur habilitant. Le **Module 7 : Politiques et mesures** fournit de plus amples informations sur les PM.



POINT DE RÉFLEXION

D'autres exemples de PM qui ne déboucheraient pas directement sur des réductions d'émissions vous viennent-elles à l'esprit ?

DISTINCTION ENTRE L'OCTROI DE FONDS ET LE FINANCEMENT

Il est important d'établir une distinction entre l'octroi de fonds pour la REDD+ et le financement de la REDD+.

« OCTROI DE FONDS » POUR LA REDD+

On parle d'« octroi de fonds » lorsque les capitaux ne doivent pas être remboursés et lorsqu'il n'y a généralement pas de rentabilité financière. Dans ce cas, la génération de capitaux, ou plus précisément la création d'une incitation à investir des fonds dans une activité particulière, contribuera à rendre un investissement viable sur le plan commercial et/ou compétitif par rapport à d'autres types d'investissement classiques. Par exemple, si une entité établissait un prix plancher pour le carbone (par exemple 3 dollars US par tonnes d'équivalent dioxyde de carbone jusqu'à 200 000 tonnes) cela **inciterait** les sociétés forestières et leurs investisseurs à modifier ou étendre leur modèle d'affaires pour que le carbone forestier fasse partie des flux de recettes (ou en soit le seul). Si l'entreprise réussissait à vendre des crédits de carbone forestier à des acheteurs potentiels pour un prix supérieur au prix plancher (par exemple, en vendant des crédits pour 7 dollars US par tonnes d'équivalent dioxyde de carbone pour une certaine quantité de carbone forestier), le prix plancher ne s'appliquerait pas. Toutefois, si l'entreprise ne parvenait pas à vendre

son carbone forestier, elle pourrait le vendre à l'entité qui a fourni le prix plancher, assurant ainsi à l'entreprise (et ses investisseurs) qui exerce des activités en faveur de la gestion durable des forêts un flux de recette minimal provenant du carbone forestier. Ainsi, dans ce cas, le prix plancher pour le carbone pourrait être considéré comme « un financement de la REDD+ », car il est à la source d'une incitation à rendre un investissement viable sur le plan commercial. Toutefois, il doit être considéré comme « un octroi de fonds », car tous capitaux reçus par la société forestière ne sont normalement pas remboursables.

« FINANCEMENT » DE LA REDD+

En revanche, le « financement » consiste à rendre des capitaux immédiatement disponibles (ex-ante) en vue d'un investissement. Les capitaux sont généralement remboursés à partir des activités en cours et des recettes de l'investissement (ex-post). Les deux principaux types de financement sont les investissements dans des titres de créances (souvent des prêts) et des actions. Par exemple, une banque qui fournit un prêt à une société forestière pour intégrer dans ses activités une composante de gestion durable des forêts devra être remboursée avec des intérêts. On parle dans ce cas de « financement de la REDD+ », car le principal devra être remboursé à l'entité (une banque) avec des intérêts.

LE FINANCEMENT DE LA REDD+ DANS LE CONTEXTE DES FACTEURS ÉCONOMIQUES DIRECTS ET INDIRECTS DE DÉFORESTATION

La priorité du Programme ONU-REDD est d'aider efficacement les pays partenaires à atteindre tous les éléments de préparation à la REDD+ afin de leur permettre de passer à la **mise en œuvre**, et finalement de bénéficier de **paiements/financement axés sur les résultats**. Pour ce faire, il est important de comprendre au préalable les différentes mesures d'incitation et de dissuasion économiques et financières, directes et indirectes, qui peuvent aggraver ou réduire la pression sur les forêts. Le **Module 3 : Moteurs de déforestation et de dégradation des forêts** fournit de plus amples informations sur l'analyse des facteurs. Ces pressions peuvent être détaillées plus avant à l'aide de trois niveaux de mesures d'incitation économique et financière visant soit à conserver/utiliser de manière durable les forêts, soit à les convertir à des fins d'utilisation alternative des terres, comme l'illustre la figure 9.3.

NIVEAU 1. DÉTERMINER UN PRIX OU UNE VALEUR POUR LE CARBONE FORESTIER	NIVEAU 2. QUESTIONS DIRECTES ET INDIRECTES QUI PEUVENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA DÉFORESTATION/LÉS FORÊTS	NIVEAU 3. L'INFLUENCE DES FACTEURS EXTERNES
La valorisation du carbone forestier et d'autres services écosystémiques fournis par les forêts (par ex. au moyen d'une taxe sur le carbone) peut encourager les propriétaires forestiers (publics et privés) à réduire la déforestation et la dégradation des forêts.	Différentes politiques et mesures directes et indirectes permettent de lutter contre les facteurs de déforestation afin de générer des paiements/financement axés sur les résultats REDD+ (pour les réductions/absorptions vérifiées des émissions).	Les prix des produits agricoles de base, les taux de change entre les pays échangeant des marchandises qui sont à l'origine de la déforestation, la dette souveraine, etc.



■ Figure 9.3 MESURES D'INCITATION FINANCIÈRE POUR LA REDD+
- Source : Programme ONU-REDD

NIVEAU 1. LE PRIX OU LA VALEUR DU CARBONE FORESTIER

L'une des principales raisons pour lesquelles les forêts (tropicales) disparaissent tient au fait que le système économique ne fixe généralement pas un prix ou une valeur pour le carbone forestier et/ou d'autres services écosystémiques de la forêt, tel que les fonctions de régulation de l'eau que les forêts fournissent.

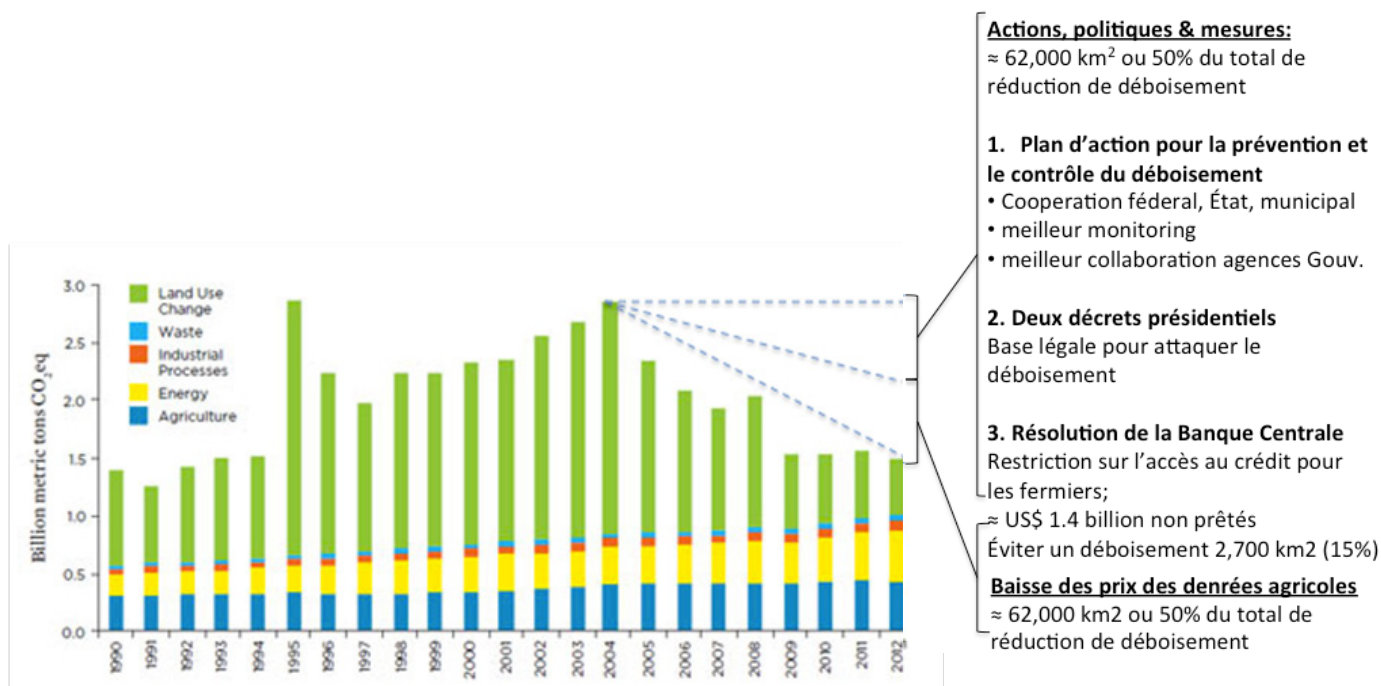


POINT DE RÉFLEXION

Hormis la régulation de l'eau, pouvez-vous citer certains des autres services assurés par les écosystèmes forestiers auxquels aucune valeur économique n'est attribuée ?

NIVEAU 2. QUESTIONS DIRECTES ET INDIRECTES QUI AGGRAVENT OU RÉDUISENT LA PRESSION SUR LES FORÊTS

S'atteler aux facteurs directs et indirects du déboisement peut être aussi efficace que la fixation de prix. Le Brésil a pu réduire le déboisement de 27 000 km² en 2000 à 5 000 km² en 2011, avec une perte totale de forêt évitée équivalant à 62 000 km² au cours de cette période. Cela correspond à environ 2,3 milliards de tonnes de CO₂ évitées grâce à une série de politiques et mesures (équivalant à des émissions de 131 centrales électriques alimentées au charbon en 5 ans).

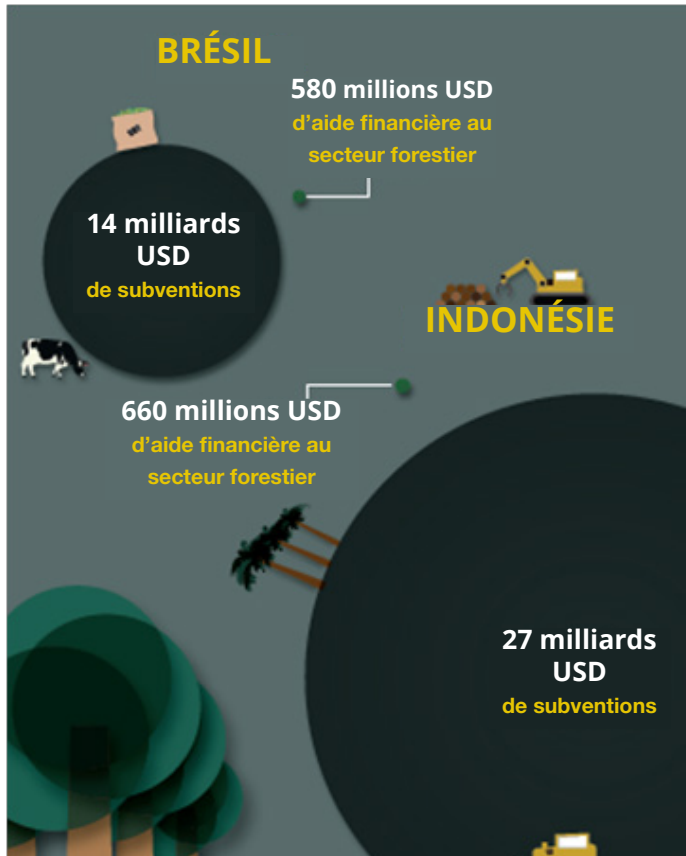


■ Figure 9.4 UNE COMBINAISON DE POLITIQUES ET DE MESURES ASSOCIÉES À DES CONDITIONS EXTÉRIEURES FAVORABLES A CONDUIT À UNE REDUCTION CONSIDÉRABLE DE LA DÉFORESTATION EN AMAZONIE BRÉSILIENNE ENTRE 2000 ET 2011- Source : Programme ONU-REDD

La figure 9.5 présente l'exemple des subventions agricoles en Indonésie et au Brésil. Ce graphique révèle les principaux éléments suivants :

- Les subventions accordées à l'agriculture ont un ordre de grandeur supérieur à celles du financement de la REDD+, tel qu'illustré dans les exemples de l'Indonésie et du Brésil dans la figure 9.5.
- Les mesures d'incitation fiscale et politique soutenant le développement agricole n'ont pas été conçues avec la REDD+ à l'esprit.
- Il est essentiel d'avoir un environnement favorable à la REDD+, notamment des chaînes d'approvisionnement durables et un engagement à l'égard d'un taux de déboisement nul.

Une analyse plus approfondie est requise pour comprendre la manière dont les subventions individuelles dans les chaînes d'approvisionnement du bois, de l'huile de palme, du soja et d'autres produits de base contribuent au déboisement.



■ Figure 9.5 COMPARAISON ENTRE LES SUBVENTIONS AGRICOLES ET LE FINANCEMENT DE LA REDD+ AU BRÉSIL ET EN INDONÉSIE - Source : ODI, 2014

NIVEAU 3. FACTEURS EXTERNES QUI ONT UNE INCIDENCE SUR LA DÉFORESTATION/LA DÉGRADATION DES FORÊTS

Même si un prix ou une valeur est attribué(e) au carbone forestier et des politiques et mesures (PM) sont mises en œuvre par les pays pour s'attaquer aux facteurs de déforestation et de dégradation des forêts, il est important d'avoir conscience des facteurs externes qui sont difficiles à influencer, mais qui peuvent avoir une incidence appréciable sur les forêts.

En voici deux exemples opposés :

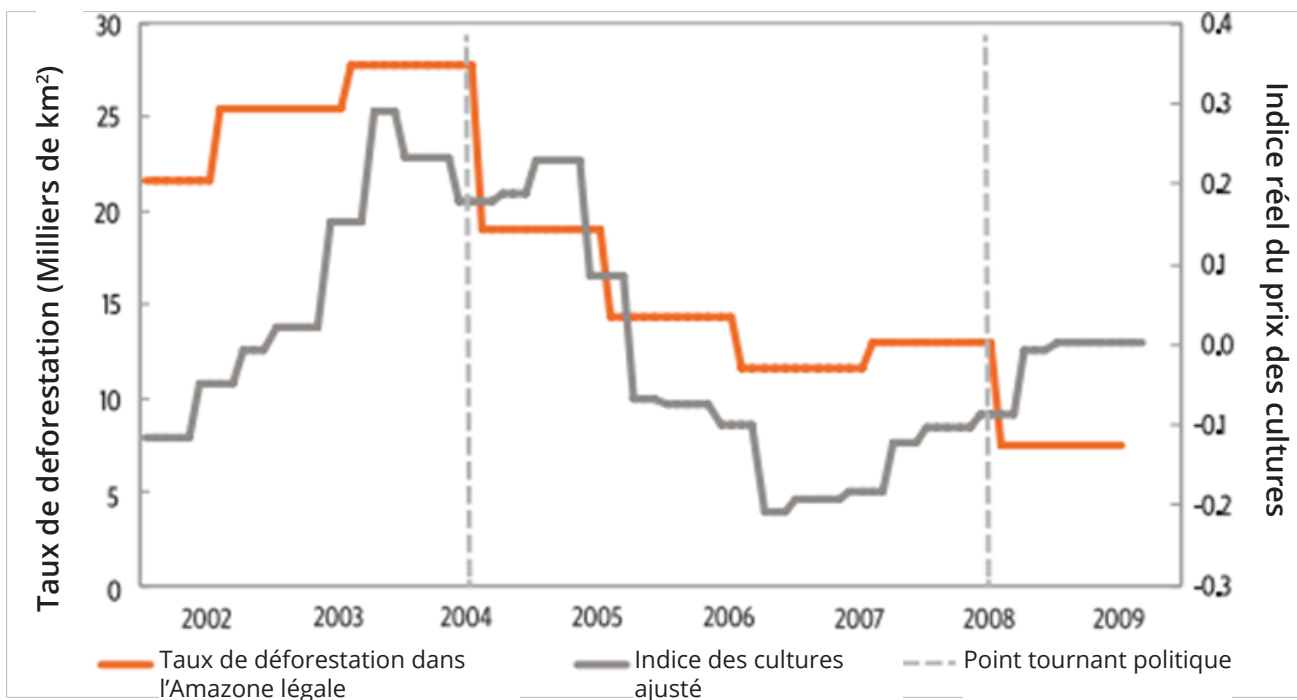
- I. Lorsque les prix de produits agricoles de base tels que le soja baissent, cela décourage les agriculteurs à empiéter davantage sur les forêts, car leurs revenus diminuent avec le recul des prix.
- II. De manière similaire, si les prix de l'huile de palme, du soja et d'autres cultures augmentent, cela encourage les agriculteurs et d'autres acteurs à défricher plus de terres en raison de l'augmentation potentielle des recettes avec la hausse des prix (tel qu'illustré dans la figure 9.6).

Les facteurs externes comprennent : les taux de change, la notation de la dette souveraine, le prix des produits (agricoles) de base sur le marché international et le cours des combustibles fossiles. Ces facteurs sont spécifiques au contexte et doivent être compris dans le contexte de chaque pays.

Certains facteurs externes peuvent être ou sont (en partie) influencés par les gouvernements, notamment les taux de change du pays qui peuvent être affectés par la politique monétaire des banques centrales. Par exemple, si la devise d'un pays producteur de produits agricoles de base baisse par rapport à la devise d'un pays qui est gros consommateur de ces produits, ils deviennent relativement meilleur marché à l'exportation, ce qui à son tour peut renforcer la pression pour convertir les forêts. À l'inverse, si la devise d'un pays producteur de produits agricoles de base s'apprécie sous l'effet de la solidité de la croissance économique, cela peut réduire la pression sur les forêts, étant donné que les cultures produites deviennent relativement plus onéreuses pour les pays consommateurs.

Le prix des cultures a une « corrélation positive » avec les taux de déforestation en Amazonie brésilienne, ce qui signifie que la hausse ou la baisse des prix des cultures correspondent à des taux de déforestation supérieurs ou inférieurs, comme l'illustre la figure 9.6. En revanche, ce lien est beaucoup moins clair par rapport à d'autres activités agricoles telles que l'élevage de bétail.

La présente section a montré brièvement la manière dont les facteurs économiques et financiers peuvent influencer la déforestation et la dégradation des forêts. La prochaine section se concentrera sur la manière dont les politiques et les mesures visant à mettre en œuvre la REDD+ peuvent être financées.



■ Figure 9.6 LES TAUX DE DÉFORESTATION EN COMPARAISON AVEC LES PRIX DU BLÉ EN AMAZONIE LÉGALE- Source : Assuncao et al., 2012¹



POINT DE RÉFLEXION

Réfléchissez à une politique ou une mesure qui pourrait être utilisée afin d'aborder chacun des trois niveaux de facteurs économiques de déforestation.

1 <http://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2012/03/Deforestation-Prices-or-Policies-Working-Paper.pdf>

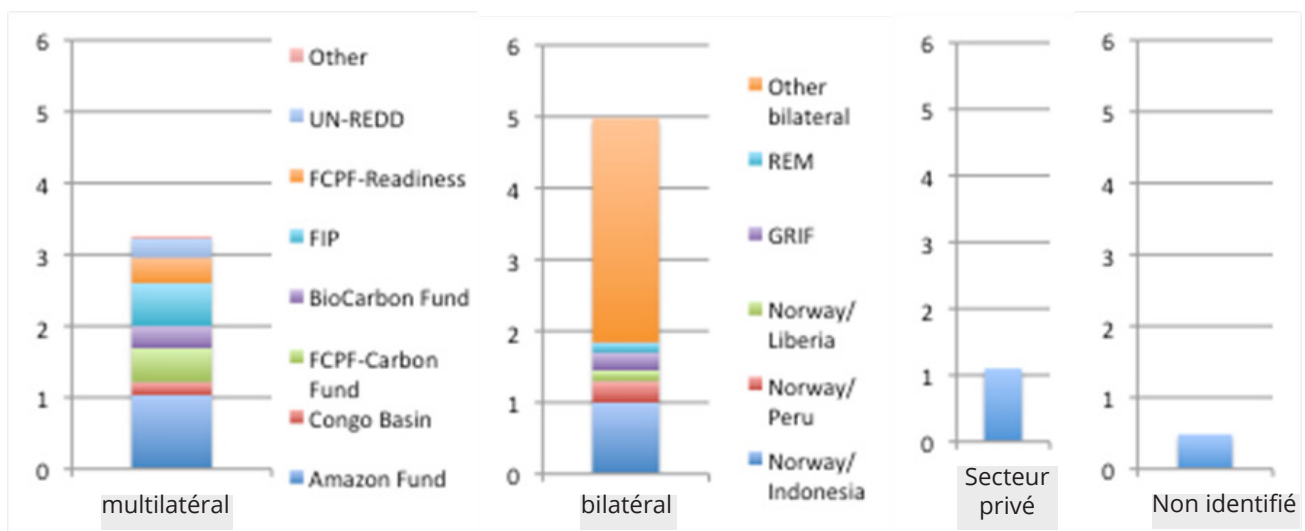
NIVEAU GLOBAL DU FINANCEMENT DE LA REDD+

Dans un rapport du Panel international des ressources, le PNUE estime que, dès 2020, environ 30 milliards de dollars US par an seront nécessaires pour financer les paiements axés sur les résultats (PNUE, 2014)².

Les contributions annoncées et les investissements cumulés à ce jour sont considérables, s'établissant à plus de 9,8 milliards de dollars US pour la période entre 2006 et fin 2014 (Norman et Nakhooda, 2015)³, ce qui est inférieur à l'estimation du PNUE de 30 milliards de dollars US par an. La Norvège, les États-Unis, l'Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni ont apporté environ 75 % du financement total. Environ 89 % du financement provient de sources publiques, et les 11 % restants du secteur privé (y compris les fondations).

La figure 9.7 présente un aperçu des différents types de financement fournis, qui se répartissent comme suit :

- I. multilatéral ;
- II. bilatéral ;
- III. secteur privé ;
- IV. non identifié.



■ Figure 9.7 PRÉSENTATION DES FINANCEMENTS REDD+ CUMULÉS ANNONCÉS PAR LES PAYS DONATEURS ENTRE 2006 ET 2014 (EN MILLIARDS DE DOLLARS US)
- Source : Adapté à partir de Norman et Nakhooda, 2015

Conjointement, le Brésil et l'Indonésie bénéficient de 35 % des fonds octroyés sur un total de 80 pays destinataires. Le Libéria et la Tanzanie sont les principaux bénéficiaires des financements REDD+ en Afrique, tandis que le Pérou et la Guyane sont les plus importants en Amérique latine (après le Brésil).

² PNUE, 2014. Renforcer le capital naturel

³ <http://www.cgdev.org/publication/state-redd-finance-working-paper-378>



POINT DE RÉFLEXION

Votre pays bénéficie-t-il de financements liés à la REDD+ ?

Outre le soutien international accordé à la REDD+, la taille des fonds nationaux visant à réduire les émissions provenant de la déforestation s'accroît également. Selon Streck et Parker (2012)⁴, environ 10 milliards de dollars US de financement par an sont alloués au niveau national, la plus grande partie étant allouée par le gouvernement chinois. Le Mexique et le Ghana ont respectivement alloué 433 et 39 millions de dollars US, ce qui représente 43 % et 37 % du financement total de la REDD+ pour ces pays.

En ce qui concerne le financement interne, il serait possible pour la REDD+ de soutenir la mise en œuvre des contributions prévues déterminées au niveau national (Intended Nationally Determined Contributions, INDC). Le secteur de la sylviculture représente une part importante de l'INDC du Chili par exemple, en raison de sa contribution essentielle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) aussi bien au niveau national qu'international. C'est pour cette raison que le Chili, par l'intermédiaire de son Ministère de l'agriculture et spécifiquement à travers sa Corporation nationale forestière (CONAF) a décidé d'accélérer la mise en œuvre des projets de sylviculture visant à atténuer les émissions de GES. La « Stratégie nationale relative à l'adaptation aux changements climatiques » a été élaborée à cet effet.

DE LA PRÉPARATION A LA MISE EN ŒUVRE : LA STRUCTURATION D'UN PLAN DE FINANCEMENT REDD+

Le plan de financement pour la REDD+ constitue un élément clé du passage de la préparation à la mise en œuvre. Cette section présente un bref aperçu de l'interaction entre le financement et la mise en œuvre, tel qu'illustré dans la Figure 9.8 et présente le « pourquoi », le « quoi » et le « comment » de la mise en œuvre de la REDD+ au niveau national. À ce stade, un pays doit prendre en compte d'importants éléments, notamment :

- Les politiques et mesures (PM) qu'il privilégiera sur la base de l'effet visé consistant à aborder les facteurs directs et/ou sous-jacents de la déforestation afin d'obtenir des résultats REDD+.
- Les besoins financiers de la mise en œuvre de ces PM : certaines PM ne demandent pas nécessairement des investissements initiaux, à l'instar de la modification des instruments fiscaux. Pour d'autres actions, des investissements initiaux sont nécessaires, par exemple l'incitation des petites exploitations à supprimer et replanter des cultures (par ex. palmiers à huile) qui présentent des rendements supérieurs par hectare. Le Programme d'investissement pour la forêt⁵ (FIP), un guichet de financement de 785 millions de dollars US des Fonds d'investissement pour le climat (8,1 milliards de dollars US)⁶, est un exemple de mécanisme conçu pour soutenir financièrement les pays dans leurs activités axées sur les résultats (phase 2).

4 http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BAngelsen120107.pdf

5 <http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/node/5>

6 <http://www-cif.climateinvestmentfunds.org/>

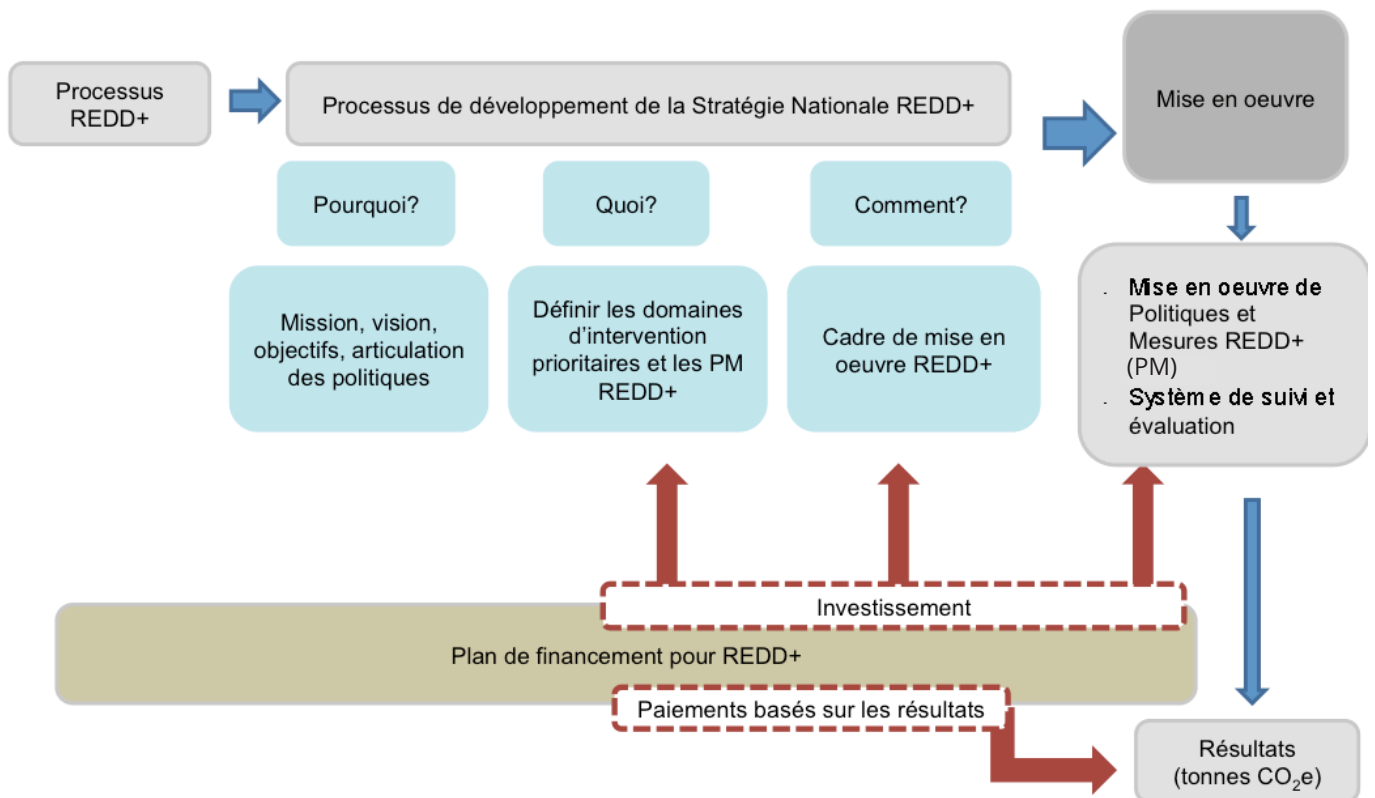
- La possibilité de générer des financements REDD+ en avance (ex ante) pour couvrir les dépenses, et identifier quelles sources de financement de la REDD+ axées sur les résultats sont disponibles, dans l'hypothèse que les PM généreront la réduction prévue des tCO₂ ou l'élimination du carbone forestier.
- Les mécanismes institutionnels, juridiques et autres nécessaires pour débloquer des financements de la REDD+



POINT DE RÉFLEXION

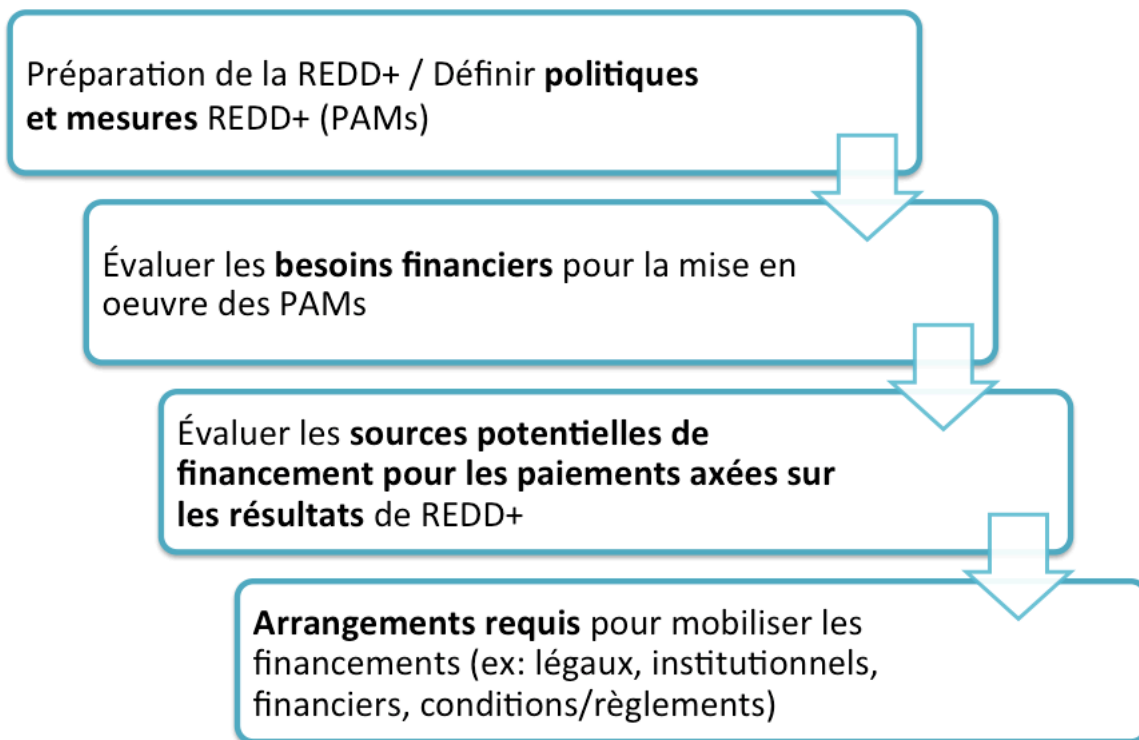
Vous rappelez-vous des quatre éléments de préparation que les pays doivent mettre en œuvre afin de bénéficier de paiements axés sur les résultats ?

La figure 9.8 synthétise ces éléments de manière graphique.



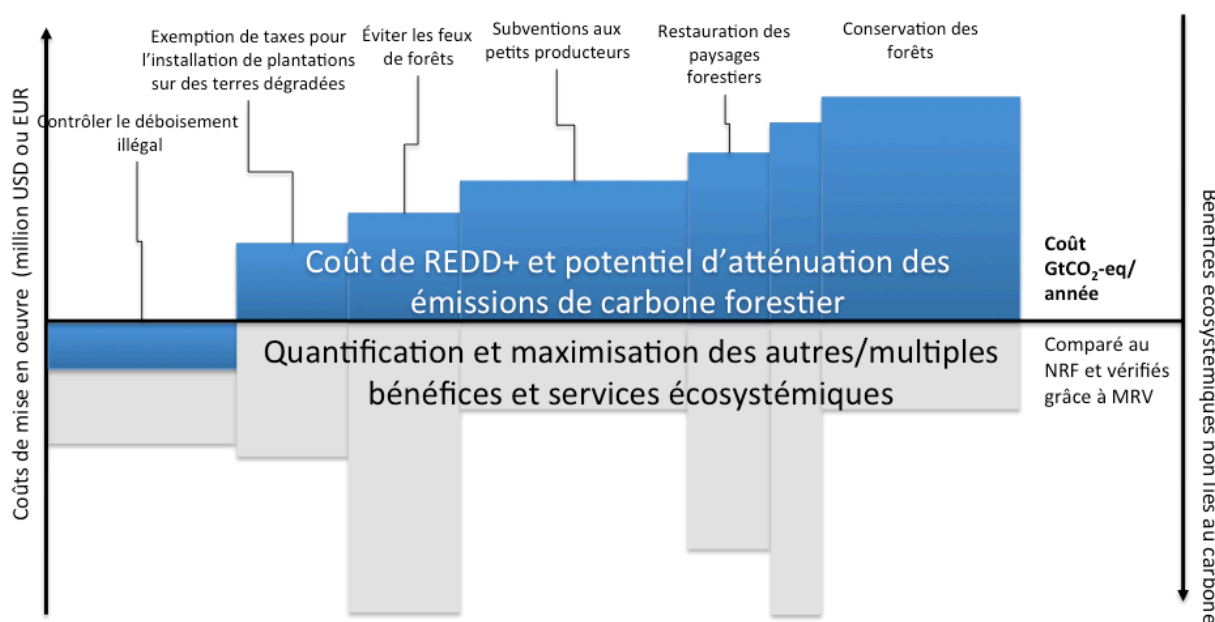
■ Figure 9.8 ÉTAPES RECOMMANDÉES LORS DE LA TRANSITION DE LA PRÉPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+ - Source : Programme ONU-REDD

La figure 9.9 illustre le processus consistant à établir un lien entre les financements potentiels pour mettre en œuvre les PM et les sources potentielles de financement, y compris les mécanismes requis pour débloquer ces fonds.



■ Figure 9.9 ÉTABLIR UN LIEN ENTRE LES BESOINS FINANCIERS POUR METTRE EN ŒUVRE LES PM ET LES SOURCES ET MÉCANISMES POTENTIELS DE FINANCEMENT - Source : Programme ONU-REDD

Comparer les différentes actions axées sur les résultats des pays, en tenant compte du potentiel de réduction, les émissions de carbone forestier et les coûts qu'il faut pour les mettre en œuvre, tout en essayant de maximiser les bénéfices non liés au carbone de chaque option. Voir ci-dessous le schéma (à titre indicatif).



Source: Mulder, UNEP

■ Figure 9.10 LE POTENTIEL DES POLITIQUES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CARBONE FORESTIER - Source : Programme ONU-REDD

La figure 9.10 indique le « potentiel de réduction » (la quantité de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone qu'un pays est susceptible de réduire ou d'éliminer compte tenu des incertitudes) de différentes PM, représenté sur l'axe x, par rapport aux coûts de mise en œuvre sur l'axe y.

Les types potentiels de PM illustrés dans la figure 9.10 sont fournis à des fins d'**illustration** uniquement. Prenons l'exemple de la lutte contre la déforestation illégale comme politique ou mesure possible qu'un pays peut choisir de mettre en œuvre. Sur le plan des coûts, il peut être nécessaire d'embaucher plus de gardes forestiers afin de réduire le risque de déforestation illégale. Cela implique un coût pour le gouvernement. Toutefois, faire entrer le secteur du bois dans la légalité pourrait également dégager des recettes fiscales, ce qui compenserait (en partie) les coûts de la lutte contre la déforestation illégale. Les coûts (monétaires) et les avantages (potentiel de réduction) pourraient également être établis pour d'autres politiques et mesures possibles, même en tant qu'estimation approximative, afin de permettre la prise de décisions informées sur les politiques et mesures à mettre en œuvre. Enfin, outre les coûts et les avantages carbone, il serait également très utile de s'efforcer de maximiser les avantages sur les écosystèmes non liés au carbone (en termes de potentiel de régulation de l'eau, etc.).

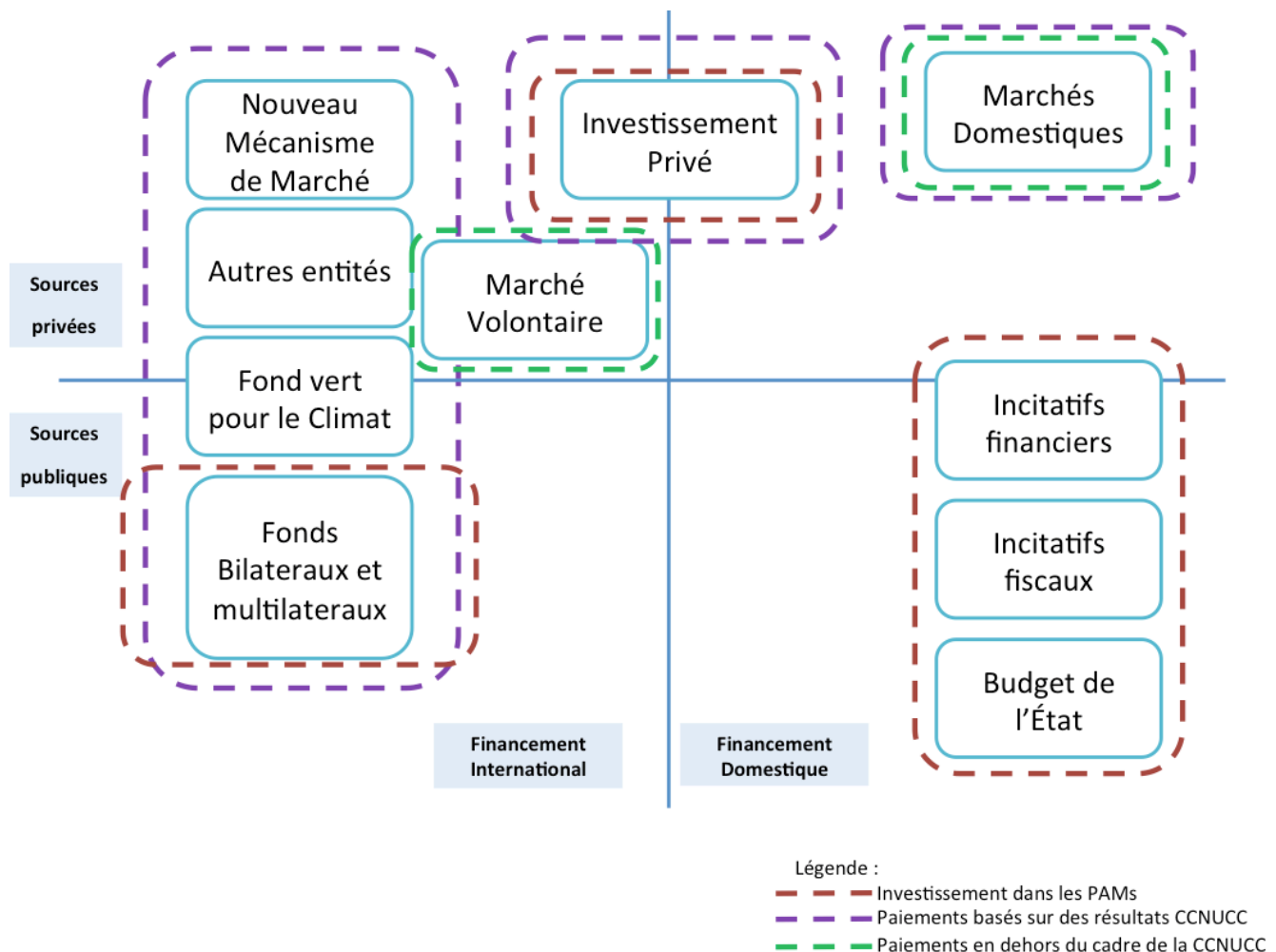


POINT DE RÉFLEXION

Quelles sont les PM illustrées dans la figure 9.10 qui pourraient être ou sont mises en œuvre dans votre pays ?

SOURCES FINANCIÈRES DE LA REDD+ ET STRUCTURES POUR ACHÉMINER LES FONDS

Comme indiqué précédemment, les sources bilatérales et multilatérales publiques ont fourni la majeure partie du financement de la REDD+ à ce jour. Le Fonds vert pour le climat (FVC) devrait constituer une source importante de financement du changement climatique dans les années à venir, y compris pour la REDD+. Le 20 novembre 2014, plusieurs gouvernements ont promis de consentir 9,3 milliards de dollars US en faveur du fonds. Une autre source importante de financement pourrait venir du secteur privé, selon le cadre des mesures d'incitation qu'un gouvernement met en place afin de débloquent des fonds privés en créant de nouveaux mécanismes de marché. La figure 9.11 présente un aperçu de la situation de financement de la REDD+.



■ Figure 9.11 PRÉSENTATION DES SOURCES PUBLIQUES ET PRIVÉES POTENTIELLES DE FINANCEMENT DE LA REDD+ POUR DES INVESTISSEMENTS DANS LES PM ET DES PAIEMENTS AXÉS SUR LES RÉSULTATS (SELON LA CCNUCC)
- Source : Programme ONU-REDD

L'encadré 9.12 fournit des informations sur le Fonds vert pour le climat⁷ et le programme REDD Early Movers⁸ (REM) et décrit la manière dont ils sont structurés. La section suivante aborde les étapes que les pays peuvent envisager lorsqu'ils mettent en place des mécanismes financiers pour la REDD+.

7 <http://www.gcfund.org/about/the-fund.html>

8 <http://theredddesk.org/markets-standards/germanys-redd-early-movers-programme>

■ Box 9.12 FONDS VERT POUR LE CLIMAT ET PROGRAMME REDD EARLY MOVERS

LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT (FVC)

Le FVC a été créé pour recevoir et canaliser des ressources pour les projets, politiques et activités d'atténuation du changement climatique. À ce jour, il est parvenu à mobiliser environ 10 milliards de dollars US. L'utilisation des terres est l'un des quatre mécanismes qui ont été créés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le cadre logique des paiements/financement axés sur les résultats (PAR/FAR) repose sur le Cadre de Varsovie de la CCNUCC ou le « REDD+ rule book » (cadre réglementaire de la REDD+).

Le FVC est une entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC. Les pays destinataires peuvent soumettre des propositions de financement par l'intermédiaire des Autorités nationales désignées (AND). Un accès direct leur sera octroyé au moyen d'entités de mise en œuvre accréditées au niveau infranational, national et régional qu'ils proposent et mettent en place, pour autant que ces entités de mise en œuvre répondent à certaines normes fiduciaires. Les modalités d'accès doivent être convenues.

Les fonds du FVC sont également accessibles par l'intermédiaire d'entités de mise en œuvre multilatérales, telles que les banques de développement multilatéral accréditées (par ex. la Banque africaine de développement et d'autres) et des organismes des Nations Unies (par ex. le PNUD).

Un mécanisme destiné au secteur privé sera également établi afin de permettre le financement direct et indirect par le FVC des activités du secteur privé. Les Autorités nationales désignées, qui peuvent s'opposer à des activités du secteur privé, doivent s'assurer que les intérêts du secteur privé sont en phase avec les politiques nationales sur le climat.

PROGRAMME REDD+ EARLY MOVERS (REM)

Le programme REDD Early Movers (REM) est mandaté par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et mis en œuvre par la Banque de développement KfW et la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). Le programme REM promeut la conservation des forêts et est conçu pour renforcer les paiements axés sur la performance pour les réductions des émissions vérifiées. Il fournit des financements de relais aux pays qui ont déjà pris des mesures indépendantes en vue de l'atténuation du changement climatique.

Son objectif est de contribuer à résorber le déficit de financement en soutenant les mesures rapides pour la REDD+ – le financement des « précurseurs ». Le programme REM soutient les efforts de réduction des émissions consentis aux niveaux national, infranational ou des biomes. L'un des critères d'éligibilité est qu'une approche infranationale ou au niveau d'un biome soit intégrée aux stratégies nationales et mise en phase avec les politiques de réduction de la déforestation et des émissions qui y sont associées.

Elle comprend des modalités de paiement pour l'investissement ou des exigences relatives au capital initial (ex ante), ainsi que des paiements axés sur les résultats (ex post). Certains des pays et des entités qui ont été soutenus comprennent :

- L'État de l'Acre - paiement effectué pour les réductions d'émissions vérifiées en 2012. Au cours des quatre prochaines années, l'Acre continuera de bénéficier d'un soutien pour la réduction de huit millions de tonnes de CO₂.
- La Colombie et l'Équateur : lettre d'intention signée lors de la COP20, un accord étant en passe d'être conclu.

Les pays font face à différentes options lorsqu'ils décident comment identifier, générer et gérer des fonds REDD+. Ils peuvent envisager :

- I. d'utiliser des mécanismes existants ou en créer de nouveaux ;
- II. sous quelle forme ils veulent en créer de nouveaux ;
- III. la possibilité pour les gouvernements d'utiliser des systèmes budgétaires, extra-budgétaires ou axés sur le marché, ou une combinaison des trois.

Ces différentes options sont présentées dans les trois étapes ci-dessous :

ÉTAPE 1 – QUELS SONT LES BESOINS DU PAYS ?

- Quelles sources de financement doivent être mobilisées ?
- Quel est le type de décaissement envisagé (remboursable ou non, taille des décaissements) ?
- Qui seront les bénéficiaires (ménages, communautés, sociétés, gouvernement, ONG, organismes d'aide) ?
- Des intermédiaires sont-ils requis ?
- Quel sera le type de projets soutenus (renforcement des capacités, réforme politique, investissements dans les activités productives, carbone).

ÉTAPE 2 – ÉVALUATION DES MÉCANISMES EXISTANTS

- De quelle manière les modalités assurent-elles la coordination avec les politiques nationales ?
- Les modalités sont-elles transparentes ?
- D'où les fonds proviennent-ils ?
- Quelles sont les capacités de décaissement (destinataires, taille, modalité de paiement) ?
- Quelle est l'efficacité des procédures (complexité, longueur, vérification de l'optimisation des ressources) ?
- Quelle est l'efficacité des modalités (crédit affecté, reports, budgets pluriannuels, séparation des comptabilités, régime d'exemption fiscale, additionnalité, permanence) ?
- Avantages connexes.

ÉTAPE 3 – ÉVALUATION DES MÉCANISMES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CRÉÉS

- Explication d'une lacune spécifique dans les modalités décrites.
- La modalité existante peut-elle être adaptée ?
- Au contraire, est-il nécessaire de créer une nouvelle structure ?
- Quelles sont les implications de coût/temps de chaque décision ?

■ ENCADRÉ 9.13 CRÉER DES MESURES D'INCITATION À L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Plusieurs éléments sont essentiels pour rediriger le capital privé des actions « habituelles » au profit d'activités économiques susceptibles de produire des résultats REDD+ :

- **Un cadre réglementaire clair** : le cadre réglementaire d'un pays doit attribuer des rôles et des responsabilités clés à tous les principaux acteurs.
- **Des mesures d'incitation** : afin de rediriger les fonds habituellement accordés à des investissements intensifs en carbone/ayant un fort impact sur les forêts au profit d'un modèle alternatif qui dissocie les activités productives des mesures d'incitation économiques telles que les allègements fiscaux, des subventions ou des paiements de carbone/ paiements pour services environnementaux seront vraisemblablement nécessaires.
- **Une action sur la durée** : des politiques homogènes mises en œuvre sur de longues périodes sont nécessaires pour encourager les entreprises privées à investir dans le changement.



ÉTUDE DE CAS INDE

LES FORMULES DE TRANSFERT FISCAL POUR LES SUBVENTIONS PUBLIQUES DE L'INDE

Kissinger, G., 2015. Incitatifs fiscaux pour la production de commodités agricoles: Options pour bâtir la compatibilité avec REDD+. Policy Brief du Programme ONU-REDD, numero #07

PROBLÈME

Les formules de transfert fiscal pour les subventions publiques de l'Inde comprennent la couverture forestière. L'Inde comporte 69,7 millions d'hectares de forêt. Ces forêts sont soumises à des pressions importantes, particulièrement en raison de l'extraction et du fourrage. Alors que l'Inde se prépare pour la REDD+ et envisage la participation à ONU-REDD et au FPCF pour tirer parti des ressources afin de renforcer les capacités en vue de la mise en œuvre, le pays entreprend de s'atteler directement aux mesures d'incitation qui ont une incidence négative sur les forêts en modifiant leur système de transfert intergouvernemental.

ACTION

Types de mesures d'incitation fiscales et leur intervention dans la chaîne d'approvisionnement:

Le système de transfert fiscal intergouvernemental de l'Inde est le mécanisme par lequel le gouvernement central reverse le produit net des taxes aux États. Une grande partie des terres forestières sont utilisées et gérées à l'échelle locale, par exemple à Panchayats et Gram Sabhas. Les politiques et les décisions fiscales sont importantes à ces échelles. Auparavant, le système de transfert fiscal intergouvernemental de l'Inde ne prévoyait pas de manière de reconnaître les implications fiscales des décisions sur les ressources naturelles et la gestion des forêts.

Raison de l'intervention :

La 14e Commission financière de l'Inde a reconnu l'effet pervers des mesures d'incitation par lesquelles les gouvernements locaux et des États devaient sous-évaluer et mal gérer les forêts, et a observé que la diminution des recettes provenant des forêts était un problème pour certains États en raison de la mise en œuvre de la politique nationale sur les forêts.

Évaluation des compromis :

Ayant été chargée d'envisager le besoin de trouver un équilibre entre la gestion de l'écologie, l'environnement et le changement climatique conformément avec le développement économique durable, la Commission a conclu :

Les formules de transfert fiscal intergouvernemental pour les subventions publiques comprennent la couverture forestière

« Les forêts et les externalités qui en découlent ont un impact à la fois sur les capacités de recettes et les besoins de dépenses des États. Nous avons relevé qu'il était nécessaire de s'atteler aux préoccupations des personnes vivant dans les zones forestières et d'assurer un niveau de services souhaitable pour elles. Dans le même temps, il est nécessaire de compenser la baisse des recettes provoquée par les prescriptions politiques existantes. À notre avis, les forêts, un bien public global, ne doivent pas être considérées comme un handicap, mais comme une ressource nationale qui doit être préservée et développée à son plein potentiel, y compris le boisement des forêts dégradées ou des forêts ayant une faible densité de couverture. Maintenir une couverture verte et la renforcer permettrait également à la nation de remplir ses obligations internationales à propos des mesures liées à l'environnement. Nous reconnaissons que les États doivent avoir les moyens de contribuer à ces efforts nationaux, et nous concevons donc notre approche des transferts en conséquence ».

L'action prise pour inverser ou réformer les mesures d'incitation fiscale :

L'Inde a pris des mesures sur deux fronts :

1. le relèvement de 10 % du montant des recettes attribuées aux États
2. l'attribution d'une pondération de 7,5 % à la couverture forestière dans les formules d'attribution des recettes distribuées aux États.

Les critères et les pondérations des nouvelles formules d'attribution sont les suivants :

Tableau 1 : Critères et pondérations

PONDÉRATION DU CRITÈRE	%
Population	17,5
Changement démographique	10
Écart de revenu	50
Zone	15
Couverture forestière	7,5

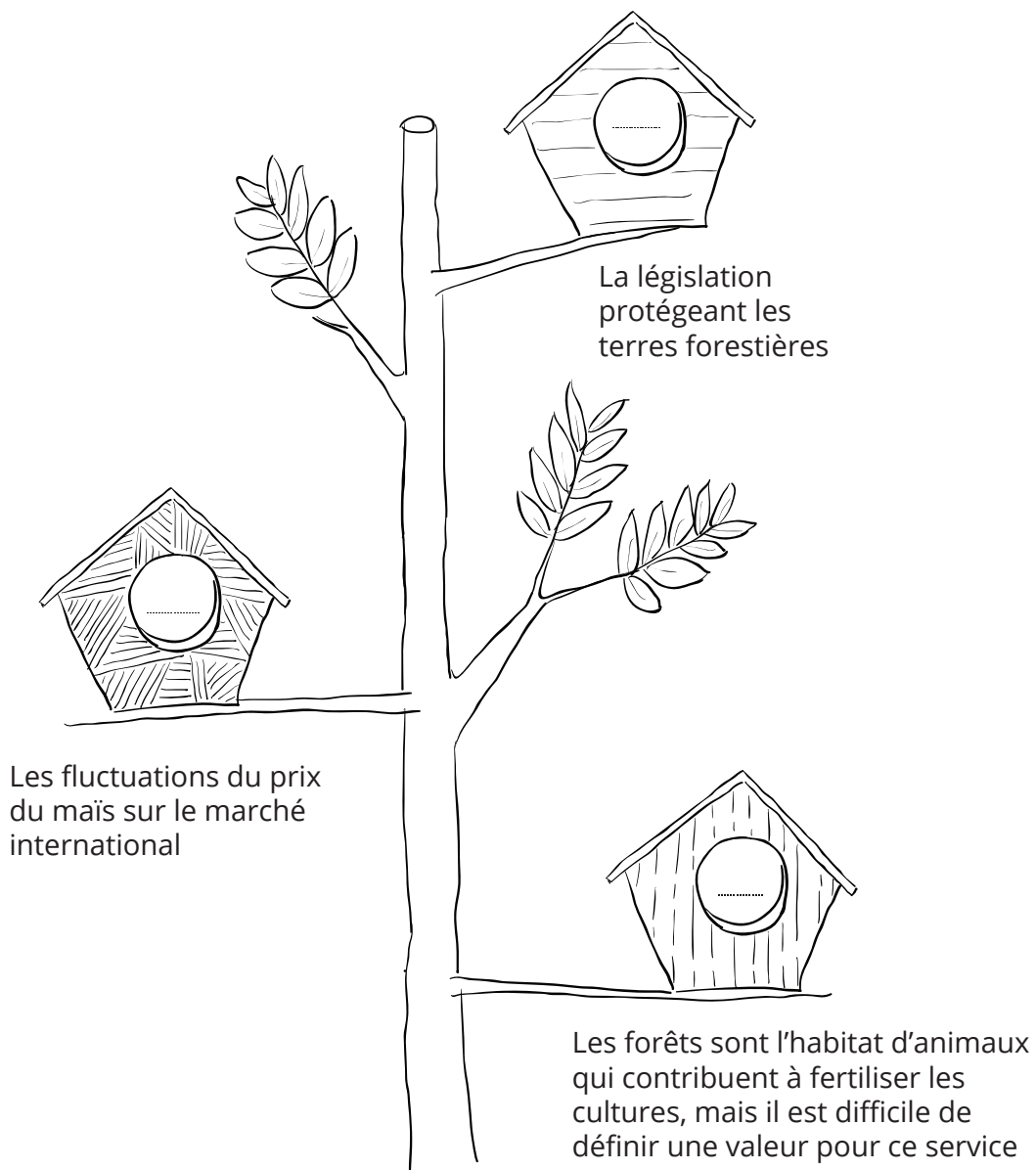
IMPACT

La pondération du pourcentage attribué à la couverture forestière devrait permettre d'allouer 6 milliards de dollars par an aux États indiens. Cela revient approximativement à 120 dollars par hectare et par an, un chiffre comparable aux recettes provenant de la production agricole et fournissant ainsi un soutien économiquement viable aux États qui s'efforcent de développer leur production agricole sans défricher des forêts.



EXERCICE 17

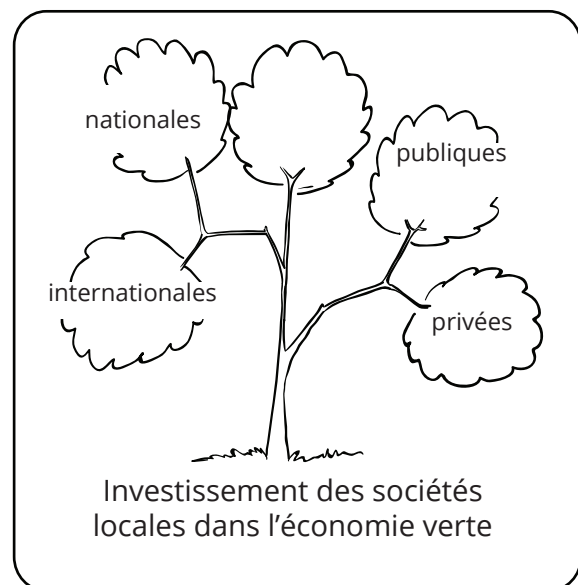
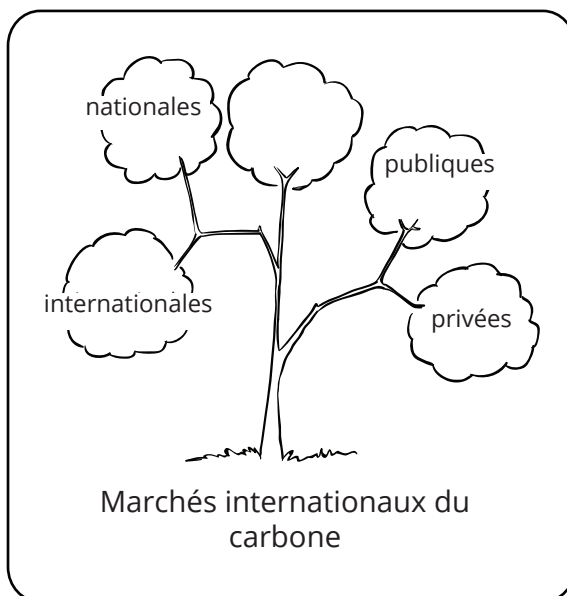
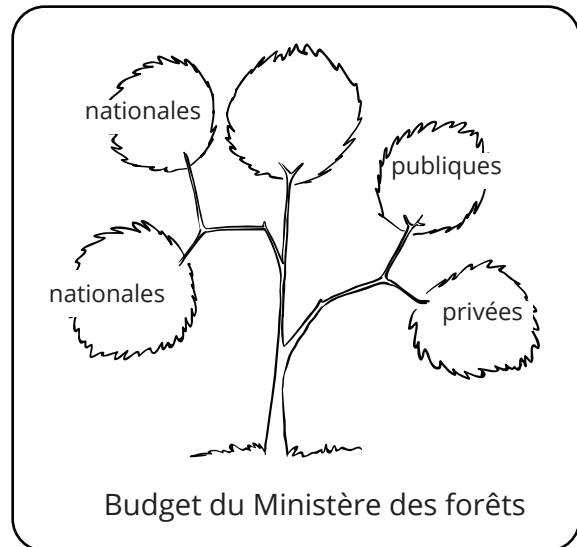
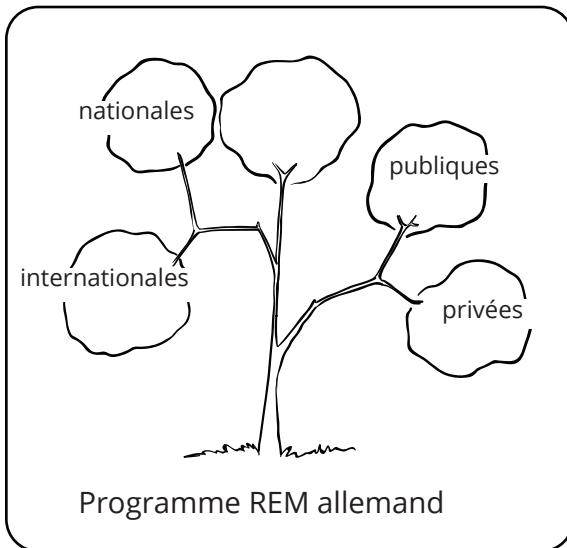
Déterminez si les facteurs économiques suivants sont liés au
(1) prix du carbone,
(2) facteurs directs ou indirects ou
(3) facteurs externes.





EXERCICE 18

Indiquez si les sources suivantes de financement sont privées ou publiques, et nationales ou internationales





POINTS IMPORTANTS DE CE CHAPITRE

- La REDD+ est un mécanisme par lequel les pays en développement sont récompensés financièrement pour leurs réductions d'émissions vérifiées ou leurs absorptions des gaz à effet de serre mesurées par rapport à un niveau d'émission de référence des forêts (NERF) ou un niveau de référence des forêts (NRF) et conformes aux garanties applicables.
- La REDD+ fait partie intégrante de cette transition économique et son approche de financement axée sur les résultats agit comme catalyseur pour encourager les pays à passer à une économie à faibles émissions de carbone.
- Comprendre et s'atteler aux facteurs économiques et financiers qui contribuent actuellement à la déforestation, et évaluer l'effet des taux de déforestation (et leur évolution) sur le produit intérieur brut (PIB) afin d'étudier la viabilité de la transition à une économie verte et d'encourager les pays à emprunter cette voie fait partie de la perspective globale du financement de la REDD+.
- Il est important d'établir une distinction entre l'octroi de fonds pour la REDD+ et le financement de la REDD+.
- La priorité du Programme ONU-REDD est d'aider efficacement les pays partenaires à rassembler tous les éléments de préparation à la REDD+ afin qu'ils puissent passer à la mise en œuvre et, au final, de permettre aux pays en développement de bénéficier de paiements/financements axés sur les résultats.



QUELLES QUESTIONS AVEZ-VOUS CONCERNANT CE SUJET ?



REMARQUES

LISTE DE RÉFÉRENCES — MODULE D'APPRENTISSAGE

CHAPITRE 9 - FINANCEMENT DE LA REDD+

- Assunção J., Clarissa Gandour, and Rudi Rocha (2012). Deforestation Slowdown in the Brazilian Amazon: Prices or Policies? <http://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2012/03/Deforestation-Prices-or-Policies-Working-Paper.pdf>
- CIFOR (2012). Analysing REDD+ Challenges and choices. Available at: http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BAngelsen120107.pdf
- UNEP, 2014. Building Natural Capital Available at: http://www.un-redd.org/portals/15/documents/IRPBuildingNaturalCapitalthroughREDDMarch2014finalowres_EN.pdf
- Norman, M, and Smita Nakhooda (2015) The State of REDD+ Finance. CGD Climate and Forest Paper Series #5. Available at: <http://www.cgdev.org/sites/default/files/CGD-Norman-Nakhooda-Climate-Forests-5-REDD-Finance.pdf>

La présente publication peut être reproduite en totalité ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives sans permission spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition d'en citer la source.

Le PNUE souhaiterait recevoir une copie de toute publication qui utilise la présente publication comme source. La présente publication ne peut être revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans la permission préalable écrite de la part du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Avertissement

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme des Nations Unies pour l'Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. De plus, les vues exprimées ne reflètent pas nécessairement la décision ou la politique déclarée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de même que la mention de noms ou processus commerciaux ne constitue en rien une approbation.

CRÉDITS PHOTO

COUVERTURE/ARRIÈRE

FAO

CHAPITRE 1 - FORÊTS, SÉQUESTRATION DE CARBONE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

UN Photo/Eskinder Debebe

CHAPITRE 2 - COMPRENDRE REDD+ ET LA CCNUCC

UNFCCC/Jan Golinski

CHAPITRE 3 - MOTEURS DE DÉFORESTATION ET DE DÉGRADATION DES FORÊTS

UN Photo/Martine Perret

CHAPITRE 4 - STRATÉGIES NATIONALES ET PLANS D'ACTION

shutterstock_228722404

CHAPITRE 5 - SYSTÈMES NATIONAUX DE SURVEILLANCE DES FORÊTS (SNSF) POUR REDD+

UN Photo/Eva Fendiaspara

CHAPITRE 6 - NIVEAUX [D'ÉMISSION] DE RÉFÉRENCE DES FORÊTS (NERF) POUR REDD+

UN Photo/Martine Perret

CHAPITRE 7 - POLITIQUES ET MESURES POUR METTRE EN OEUVRE LA REDD+

UNFCCC/Jan Golinski

CHAPITRE 8 - GARANTIES REDD+ DANS LE CADRE DE LA CCNUCC

UN Photo/Kibae Park

CHAPITRE 9 - FINANCEMENT DE LA REDD+

shutterstock_124793161

CHAPITRE 10 - APPROCHES RELATIVES AU PARTAGE DES BÉNÉFICES

UN Photo/Prasetyo Nurramdhan

CHAPITRE 11 - INTRODUCTION À L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

UN Photo/Jean-Marc Ferré

CHAPITRE 12 - BONNE GOUVERNANCE

shutterstock_121685194

PROGRAMME | ONU-REDD+ | ACADEMIE REDD+



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



PN
UD

Au service
des peuples
et des nations



PNUE



unitar

United Nations Institute
for Training and Research